

DESCRIPTIF DES OPERATIONS

Réalisation d'un pôle de restauration scolaire sur le site du groupe scolaire Henri Barbusse.

Présentation du projet

Les enjeux de ce projet sont multiples.

D'une part, la commune souhaite mener le projet dans une démarche environnementale et durable afin de réaliser des bâtiments avec de bonnes performances, offrant à la fois un excellent confort d'usage et une maintenance maîtrisée, tout en préservant les qualités paysagères du site d'assiette du projet.

D'autre part, la commune doit mener le projet en site occupé. Dans ce cadre, il est absolument nécessaire d'anticiper toutes les nuisances, afin de mener le chantier dans de bonnes conditions de sécurité, notamment, pour les enfants et les personnels occupant l'ensemble du site.

Le pôle restauration devra permettre de réaliser un nouveau pôle de préparation des repas pour les deux groupes scolaires de la commune ainsi qu'une salle de restauration pour les enfants du site et une salle de restauration pour les adultes.

Le nouveau bâtiment intègrera, en plus du pôle restauration, les garderies périscolaires élémentaires et maternelles et un préau mutualisé dédié au temps libre des enfants.

Au vu de l'ampleur du projet, la commune a choisi de confier la réflexion technique et financière du projet à une équipe de programmistes.

Programmiste

Une mission de programmiste a été confié à la société Florès (Lyon - 69), et ce pour un montant de 28 280,40€ TTC.

Maître d'œuvre

La maîtrise d'œuvre de l'opération n'a pas encore été attribuée.

VII ET ANNEXE
A LA DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26/06/2019, n° 19/06/26/004
LE MAIRE



Page 1 sur 3

Jacqueline BOLIS

Entreprises

Le marché de travaux n'a pas encore été attribué.

Coût estimatif des travaux

Estimés à 1 000 000 € HT, les travaux se décomposeront en plusieurs lots (VRD, Gros œuvre Charpente, Couverture, revêtement de sols, plomberie, électricité, sanitaire, chauffage et ventilation, peinture, menuiseries intérieures et extérieures ...)

Echéancier prévisionnel

La consultation de la maîtrise d'œuvre devrait avoir lieu mi-2019.

La consultation des entreprises devrait avoir lieu fin d'été 2019, pour une attribution en octobre/novembre 2019 des marchés de travaux.

Le commencement des travaux est prévu en fin 2019.

La durée des travaux est estimée à environ 12 mois.

Plan de financement prévisionnel

Estimation du coût total des travaux HT : 1 000 000 €

- Subvention sollicitée au titre du **FEDER (Fond Européen de Développement Régional)**. Ces programmes sont gérés par le Conseil Régional.

L'axe 4 «soutenir la transition vers une économie à faibles émissions en CO2 dans l'ensemble des secteurs» et plus particulièrement la fiche thématique 4-8 lié au bâtiment d'enseignement pourra s'appliquer au projet. L'objectif spécifique 2 est lié à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics liés à l'enseignement. Il est nécessaire d'atteindre un niveau « BBC Rénovation » afin d'être éligible au fond européen.

Le taux maximum d'intervention du FEDER s'élève à 60% de l'assiette éligible retenue par le FEDER.

- Subvention sollicitée au titre du **DSIL (Dotation de Soutien à l'investissement Local)**. Ces programmes sont pilotés par le préfet de région.
6 types d'opérations sont éligibles à un financement du DSIL au titre des « grandes priorités d'investissement ». La création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaire est une des priorités. Si le DSIL est reconduit dans les mêmes conditions qu'en 2018, 80% du montant HT des travaux peut être éligibles au programme.
- Subvention sollicitée au titre de la **DETR (Dotation d'Équipement des territoires ruraux)**. Ces programmes sont pilotés par les préfets de départements.
La fiche n°3 correspond aux subventions allouées aux travaux de cantines scolaires. Le taux maximum de la DETR s'élève à 30% d'un montant de travaux maximum de 500 000€ H.T. et de 20% au-delà de ce montant.
- Subvention sollicitée au titre du **FIC (Fond d'intervention communal)**, au titre de la réhabilitation des bâtiments communaux ouverts au public et non productif de revenus : Taux de subvention à 25% avec un coefficient de solidarité appliqué selon la population communale.
- Subvention sollicitée au titre du **FIC (Fond d'intervention communal)**, au titre de l'équipement en mobilier et matériel scolaires : Taux de subvention à 25% avec un coefficient de solidarité appliqué selon la population communale.
- Subvention sollicitée au titre du **Fond de soutien métropolitain**. Ce programme est piloté par Clermont Auvergne Métropole au titre de la réalisation de projet d'investissements communaux. La commune peut bénéficier d'une enveloppe maximum de 90 000€ mobilisable en 2019 et 2020.
- Également, un travail est en cours en partenariat avec l'Aduhme afin de bénéficier de subventions liées à la performance énergétique.
- Financement communal : à hauteur de 20% minimum du montant des marchés.

Coordonnées du comptable assignataire

Monsieur le Trésorier
Trésorerie des Martres de Veyre